



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Prestations de services - clients professionnels

Version	v1.1 - VERSION CONTRACTUELLE
Date	9 octobre 2026
Prestataire	Alexandre DUCATEZ EI - AD-Data & Conformity

Version 1.1 - 9 octobre 2026

Identité du prestataire : Alexandre DUCATEZ, entrepreneur individuel, nom commercial AD-Data & Conformity, SIREN 501 748 578, SIRET 501 748 578 00033, code APE 6202A, 30 rue de l'Estrée, 62410 Meurchin, France. Contact : alexandre@ad-data-conformity.fr - <https://ad-data-conformity.fr>

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les prestations de services proposées par AD-Data & Conformity à des clients professionnels ou à des personnes morales agissant dans le cadre de leur activité ou de leurs missions. Elles ne sont pas destinées aux consommateurs au sens du Code de la consommation.

Elles s'appliquent notamment aux prestations de préparation, correction, restructuration, uniformisation et contrôle technique de données, SQL, ETL et automatisation, reporting, Power BI, Pentaho PDI/Kettle, Excel et fichiers structurés, ainsi qu'aux interventions sur des environnements existants ou historiques tels que BO XI 3, Webl, Jaspersoft/JasperReports, Talend ou des chaînes ETL/reporting anciennes. Elles couvrent également, lorsque le devis le prévoit, la conception, le développement, la correction, l'évolution, le déploiement et la préparation à la publication d'extensions navigateur Chrome/Chromium et d'outils métier associés.

Les prestations relatives à la conformité ou au RGPD consistent en constats, diagnostics techniques et identification de points de vigilance. Elles ne constituent ni un conseil juridique, ni une certification officielle de conformité.

Lorsque des dispositions légales impératives accordent au client une protection particulière, notamment dans certaines hypothèses de contrats conclus hors établissement entre professionnels, ces dispositions prévalent sur les présentes CGV.

2. Documents contractuels et ordre de priorité

La relation contractuelle est constituée, par ordre de priorité, des conditions particulières figurant au devis ou à la proposition commerciale acceptée, de leurs annexes éventuelles, puis de la version des présentes CGV expressément identifiée dans le devis et mise à la disposition du client avant son acceptation.

En cas de contradiction, les conditions particulières expressément prévues au devis prévalent sur les présentes CGV. La version applicable est celle identifiée sur le devis. AD-Data & Conformity conserve une copie archivée de chaque version contractuelle. Une modification ultérieure des CGV ne modifie pas les contrats déjà conclus, sauf accord écrit des parties.

3. Devis, commande et acceptation

Sauf indication contraire, un devis est valable pendant 30 jours à compter de sa date d'émission. La commande devient ferme après acceptation écrite du devis, notamment par signature manuscrite ou électronique, ou par tout moyen écrit établissant sans ambiguïté l'accord du client sur le devis et sur la version des CGV qui y est identifiée et rendue accessible avant l'acceptation.

Lorsqu'un acompte est prévu, le démarrage de la prestation peut être subordonné à son encaissement. Toute somme expressément qualifiée d'acompte engage les parties dans les conditions prévues au devis et par la loi.

Toute demande hors périmètre initial, modification substantielle du besoin, ajout de fonctionnalité ou évolution de l'environnement peut faire l'objet d'un devis complémentaire ou d'un avenant avant exécution.

4. Prix, taxes, réductions et frais

Les prix sont déterminés dans le devis. Ils sont exprimés hors taxes lorsqu'il s'agit d'une relation B2B, sous réserve du régime fiscal applicable au jour de la facturation. La TVA, lorsqu'elle est applicable, est indiquée conformément aux règles en vigueur sur le devis et la facture.

Lorsque le prix ne peut pas être déterminé à l'avance avec précision, le devis précise la méthode de calcul, les unités facturables ou les éléments permettant au client de vérifier le prix. Aucune réduction, remise ou ristourne n'est acquise sauf mention expresse au devis.

Les dépenses externes nécessaires à la mission et non comprises dans le prix initial ne sont engagées qu'avec l'accord du client, sauf urgence destinée à éviter un dommage ou une interruption significative et lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir son accord à temps.

5. Facturation et conditions de paiement

Sauf condition particulière prévue au devis, les factures sont payables par virement dans un délai de 30 jours à compter de leur date d'émission. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans rappel préalable, l'application de pénalités calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter du jour suivant la date d'échéance indiquée sur la facture.

Pour les clients professionnels concernés, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est due de plein droit pour chaque facture réglée après son échéance. Lorsque les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant, une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs, dans les conditions prévues par la réglementation.

En cas de retard significatif, AD-Data & Conformity peut suspendre les prestations en cours après information du client, sans que cette suspension puisse lui être imputée comme un retard d'exécution.

6. Modalités d'exécution et obligations du client

AD-Data & Conformity exécute les prestations avec diligence et selon une obligation de moyens, sauf engagement de résultat expressément et précisément indiqué au devis.

Le client s'engage à fournir dans des délais compatibles avec le planning les informations, données, fichiers, accès, validations, interlocuteurs et moyens techniques nécessaires. Il garantit disposer des droits et autorisations nécessaires sur les données, systèmes, logiciels et contenus qu'il met à disposition.

Tout retard, blocage ou impossibilité résultant d'éléments manquants, inexacts, tardifs ou inaccessibles du côté du client peut entraîner un décalage du calendrier et, si cela génère du travail supplémentaire, une facturation complémentaire après accord.

7. Travail à distance et interventions sur site

Les prestations sont réalisées à distance chaque fois que leur nature le permet. Cette organisation vise à améliorer la réactivité, réduire les délais et les coûts liés aux déplacements et limiter les déplacements inutiles.

7.1 Zone locale

La zone locale habituelle d'intervention physique correspond au secteur de Meurchin et alentours, dans un rayon indicatif d'environ 20 km. Une intervention sur site n'est organisée que lorsqu'elle présente une utilité réelle pour la prestation ou le diagnostic.

Sauf disposition particulière au devis ou dans un contrat de maintenance, un déplacement local peut être inclus sans frais de déplacement dans la limite d'un déplacement par période glissante de 30 jours, lorsqu'AD-Data & Conformity estime qu'une présence sur site est justifiée. Cette possibilité ne constitue pas un droit automatique du client à obtenir une visite sur site.

La gratuité éventuelle concerne uniquement les frais de déplacement local. Le temps d'intervention, d'assistance, de formation ou de prestation sur site reste facturable lorsqu'il n'est pas déjà compris dans le prix convenu.

7.2 Déplacements supplémentaires ou hors zone

Toute visite locale supplémentaire au cours d'une même période glissante de 30 jours peut être facturée, notamment lorsque le déplacement résulte de l'environnement du client, d'une modification opérée par le client ou un tiers, d'un non-respect des consignes ou procédures remises, d'une demande répétée d'assistance ou lorsqu'une intervention à distance aurait permis de traiter le problème de manière raisonnable.

Les déplacements au-delà de la zone locale habituelle, ou ceux dont la distance, la durée ou la fréquence le justifie, font l'objet d'un accord préalable et, le cas échéant, d'un devis précisant les frais de déplacement, le temps de trajet éventuellement facturable, les frais d'hébergement ou les frais de restauration.

Lorsqu'une intervention sur site est strictement nécessaire pour corriger une anomalie couverte par la garantie et directement imputable à la prestation livrée par AD-Data & Conformity, la limitation relative aux visites locales supplémentaires ne s'applique pas à cette correction dans la zone locale.

8. Livraison, recette et validation

La livraison peut être matérialisée par la remise d'un fichier, d'un rapport, d'un script, d'un tableau de bord, d'une transformation, d'une documentation, d'un accès ou par la mise à disposition d'une version fonctionnelle selon le périmètre convenu.

Sauf procédure de recette spécifique prévue au devis, le client dispose de 10 jours ouvrés après la livraison pour signaler par écrit les anomalies apparentes ou écarts par rapport au périmètre convenu, en fournissant les éléments permettant de les reproduire. L'absence de réserve dans ce délai vaut validation des éléments apparents, sans supprimer la garantie corrective prévue à l'article 9.

Une réserve ne peut porter que sur le périmètre convenu. Une demande nouvelle ou une évolution ne bloque pas la recette du livrable initial et fait l'objet, si nécessaire, d'une prestation complémentaire.

9. Garantie corrective

Sauf disposition plus favorable au devis, les livrables bénéficient d'une garantie corrective de 30 jours à compter de leur livraison ou de leur mise en service. Pour un traitement ou un reporting conçu pour fonctionner selon un cycle périodique, la garantie est prolongée jusqu'à l'observation du premier cycle complet, sans pouvoir excéder 60 jours à compter de la livraison.

La garantie couvre les anomalies reproductibles directement imputables à la prestation livrée. Elle couvre également les anomalies reproductibles non identifiées lors de la recette, dès lors qu'elles sont directement rattachables aux fonctionnalités, formats d'entrée, traitements ou règles de gestion expressément définis dans le devis ou ses éventuelles annexes. Elle ne couvre pas une évolution du besoin, une nouvelle règle métier ou une modification de l'environnement du client.

Ne sont notamment pas couverts par la garantie :

- un changement de format, de structure, de contenu attendu ou de localisation des données sources ;
- un déplacement, renommage ou remplacement d'un fichier, dossier, base, API, serveur ou ressource externe qui n'était pas prévu dans le périmètre ;
- une migration de poste, serveur ou environnement, ou une modification de version, de dépendance, de logiciel, de système ou de droits d'accès ;
- une modification du livrable ou de son environnement par le client ou par un tiers ;
- des données absentes, erronées, incohérentes, incomplètes ou non conformes aux spécifications fournies ;
- le non-respect des consignes, prérequis, procédures d'exploitation ou recommandations communiquées ;
- une nouvelle règle métier, une nouvelle fonctionnalité, un besoin complémentaire, une évolution ou une demande de formation supplémentaire.

Lorsque l'origine de l'incident est incertaine, un diagnostic peut être nécessaire. S'il confirme une anomalie couverte, la correction est prise en charge au titre de la garantie. S'il établit une cause extérieure au livrable, l'intervention peut être facturée après information du client.

10. Maintenance, support et assistance

La garantie corrective ne constitue pas un contrat de maintenance. Les prestations de maintenance, assistance récurrente, supervision, évolution ou support prioritaire font l'objet d'un devis, d'un abonnement ou de conditions particulières précisant leur périmètre et, le cas échéant, les délais de prise en charge.

En l'absence de contrat de maintenance, AD-Data & Conformity peut accepter des interventions ponctuelles selon ses disponibilités, sans délai d'intervention garanti. Une intervention très courte peut être réalisée gratuitement à titre commercial, à la seule appréciation d'AD-Data & Conformity ; cette gratuité ponctuelle ne crée aucun droit acquis pour les demandes ultérieures.

11. Environnements existants, technologies historiques et extensions navigateur

11.1 Environnements existants et technologies historiques

Les interventions sur des environnements existants ou historiques, notamment BO XI 3, Webl, Jaspersoft/JasperReports, Talend ou d'anciens flux ETL/reporting, sont soumises à une vérification préalable de faisabilité tenant compte de la version, des licences, de la documentation disponible, des accès, des dépendances et de l'état réel de l'environnement.

Aucun engagement de résultat sur un environnement legacy ne peut être déduit d'une simple prise de contact ou d'un diagnostic initial. Les engagements applicables sont ceux expressément définis dans le devis accepté.

11.2 Extensions Chrome / Chromium et outils navigateur

Les prestations relatives aux extensions navigateur peuvent comprendre, selon le devis, le cadrage et l'étude de faisabilité, le développement d'une extension simple ou métier, la correction ou l'évolution d'une extension existante, son installation sur un ou plusieurs postes, la préparation d'un déploiement administré ainsi que la préparation d'un dossier de publication sur une plateforme de distribution.

Le périmètre, les navigateurs et versions visés, les pages ou applications concernées, les permissions nécessaires, les modalités de stockage, les règles métier, le nombre de postes ou utilisateurs, les conditions de déploiement et les éventuelles dépendances à des services tiers sont définis dans le devis. Toute extension de ce périmètre peut faire l'objet d'un devis complémentaire.

Lorsque la prestation comprend un déploiement multi-postes ou administré, le client demeure responsable de son parc, de ses politiques de sécurité, de ses droits d'administration, de ses comptes, de son annuaire et des restrictions imposées par son environnement informatique. AD-Data & Conformity intervient dans la limite des accès et autorisations mis à sa disposition.

Lorsqu'une prestation comprend la préparation à une publication sur le Chrome Web Store ou toute plateforme tierce, AD-Data & Conformity s'engage à préparer le package et les éléments prévus au devis mais ne garantit ni l'acceptation, ni le délai de validation, ni le maintien de la publication, ces décisions relevant exclusivement de la plateforme concernée. Les frais de compte développeur, commissions ou autres frais de plateforme restent à la charge du client sauf mention contraire au devis.

Une modification ultérieure de Chrome/Chromium, d'une API, d'un site web, d'une application tierce, d'une politique de sécurité ou des règles d'une plateforme de distribution constitue un changement d'environnement. Son adaptation n'est pas couverte par la garantie corrective sauf si le devis prévoit expressément cette prise en charge.

12. Données, sauvegardes et décisions métier

Le client reste responsable de l'exactitude, de l'intégrité, de la licéité, de l'exhaustivité et de la conservation de ses données. Il lui appartient de maintenir des sauvegardes exploitables et adaptées à ses risques, notamment avant toute opération susceptible de modifier des données, traitements, fichiers ou environnements.

Lorsque la mission prévoit explicitement une sauvegarde, une copie de travail ou un mécanisme de restauration, les responsabilités de chacun sont précisées au devis. En dehors de ce périmètre, AD-Data & Conformity n'est pas responsable de l'absence de sauvegarde du client.

Les analyses, contrôles, rapprochements et reportings sont établis à partir des données effectivement fournies ou rendues accessibles. Les décisions commerciales, financières, juridiques, RH, opérationnelles ou de conformité prises à partir des résultats restent sous la responsabilité du client.

13. Confidentialité

Chaque partie s'engage à conserver confidentielles les informations non publiques reçues de l'autre partie dans le cadre de la prestation et à ne les utiliser que pour l'exécution de la mission. Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques, obtenues légitimement d'un tiers, développées indépendamment ou dont la divulgation est imposée par la loi ou une autorité compétente.

AD-Data & Conformity limite l'accès aux informations du client aux personnes et outils strictement nécessaires à l'exécution de la mission, sous réserve des prestataires techniques indispensables et des obligations légales applicables.

14. Protection des données personnelles

Les données de contact des interlocuteurs du client sont traitées par AD-Data & Conformity pour la gestion de la relation commerciale, des devis, contrats, factures, échanges et obligations administratives, conformément à sa politique de confidentialité.

Lorsque l'exécution de la prestation implique qu'AD-Data & Conformity traite des données à caractère personnel pour le compte du client en qualité de sous-traitant au sens du RGPD, les parties concluent, avant le début du traitement concerné, un accord ou une annexe de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD. Les traitements sont réalisés uniquement sur instructions documentées du client et pour les finalités convenues.

Cet accord ou cette annexe précise notamment l'objet, la durée, la nature et la finalité du traitement, les catégories de données et de personnes concernées, les mesures de sécurité, les modalités de recours à d'éventuels sous-traitants ultérieurs, l'assistance au client et le sort des données en fin de prestation.

15. Propriété intellectuelle et droits d'utilisation

Le client reste propriétaire de ses données, contenus, marques, documents et éléments préexistants. AD-Data & Conformity reste propriétaire de ses méthodes, savoir-faire, bibliothèques, composants génériques, modèles, gabarits, scripts réutilisables, référentiels, documentations génériques et outils préexistants ou développés de manière générique au cours de la mission.

Sauf cession expresse prévue au devis, le paiement intégral de la prestation confère au client un droit d'utilisation non exclusif des livrables spécifiquement réalisés pour lui, pour ses besoins internes et pour la finalité convenue. Ce droit n'emporte pas transfert automatique des droits de propriété intellectuelle sur les briques génériques ou réutilisables d'AD-Data & Conformity.

Toute cession de droits, remise de code source au titre d'une cession, exclusivité, droit de redistribution, droit de revente ou transfert complet de propriété intellectuelle doit être prévu expressément au devis et préciser son périmètre. Les composants de tiers et logiciels open source restent soumis à leurs licences propres.

16. Responsabilité

AD-Data & Conformity répond des dommages directs, certains et prévisibles résultant d'un manquement prouvé à ses obligations contractuelles, sous réserve des exclusions et limitations permises par la loi.

Ne sont notamment pas considérés comme des dommages directs imputables à AD-Data & Conformity les conséquences résultant d'une donnée source incorrecte ou incomplète, d'une décision métier prise par le client, d'une modification par un tiers, d'une mauvaise utilisation du livrable, d'une absence de sauvegarde, d'un défaut d'un service ou logiciel tiers, ou d'un changement d'environnement non prévu.

Sauf faute lourde ou dolosive, atteinte corporelle, ou disposition légale impérative contraire, la responsabilité financière globale d'AD-Data & Conformity au titre d'une prestation est limitée au montant hors taxes effectivement payé par le client pour la prestation directement à l'origine du dommage au cours des 12 mois précédant le fait générateur.

AD-Data & Conformity ne saurait être tenu à l'indemnisation des pertes indirectes telles que perte de marge, perte de chiffre d'affaires, perte d'opportunité, perte de clientèle, atteinte à l'image ou interruption d'activité qui ne constitue pas la conséquence directe et prévisible du manquement contractuel invoqué.

17. Suspension, annulation et résiliation

En cas de manquement grave d'une partie à ses obligations, l'autre partie peut demander la régularisation par écrit. À défaut de régularisation dans un délai raisonnable adapté à la situation et, sauf urgence ou impossibilité manifeste, dans un délai de 15 jours, le contrat ou la prestation concernée peut être résilié sans préjudice des sommes déjà dues.

En cas d'annulation par le client d'une prestation déjà commencée hors faute d'AD-Data & Conformity, le travail effectivement réalisé, les dépenses engagées avec son accord et les engagements non annulables restent dus. Les acomptes déjà versés sont imputés sur ces montants.

La suspension résultant d'un défaut de paiement, d'un défaut d'accès, d'un risque de sécurité ou d'instructions manifestement incomplètes ne constitue pas une inexécution d'AD-Data & Conformity lorsque la poursuite normale de la prestation est impossible ou présente un risque disproportionné.

18. Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement répondant aux critères de la force majeure au sens du droit français. La partie empêchée informe l'autre partie dans les meilleurs délais et les obligations affectées sont suspendues pendant la durée de l'empêchement, dans les conditions prévues par la loi.

19. Preuve, communications et documents électroniques

Les devis, factures, annexes, courriels, validations électroniques, journaux de transmission et documents échangés par voie électronique peuvent être utilisés comme éléments de preuve de la relation contractuelle dans les conditions admises par la loi.

Les CGV sont mises à la disposition du client au format PDF avant l'acceptation du devis. La version courante est accessible à une adresse publique stable : https://ad-data-conformity.fr/documents/CGV_ADDC.pdf. La version contractuelle applicable reste celle expressément identifiée sur le devis ; AD-Data & Conformity en conserve une copie archivée versionnée et peut la communiquer en cas de besoin. En cas de duplicata, la version des CGV applicable au contrat d'origine est privilégiée.

20. Modification des CGV et divisibilité

AD-Data & Conformity peut faire évoluer les présentes CGV pour les contrats futurs. La nouvelle version s'applique uniquement aux commandes conclues après sa communication au client, sauf accord contraire écrit.

Si une clause est déclarée nulle, inapplicable ou réputée non écrite, les autres stipulations demeurent applicables dans la mesure où l'économie générale du contrat peut être maintenue.

21. Droit applicable et règlement des différends

Les contrats conclus avec AD-Data & Conformity sont soumis au droit français. En cas de différend, les parties s'efforcent d'abord de rechercher une solution amiable et de se communiquer les éléments utiles au règlement du litige.

À défaut d'accord amiable, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles de droit commun. Aucune clause des présentes CGV n'a pour objet de priver une partie d'une règle impérative de compétence ou d'un droit légal auquel elle ne peut renoncer.

22. Acceptation des CGV

L'acceptation du devis emporte acceptation de la version des présentes CGV qui lui est jointe ou expressément identifiée. Le client reconnaît avoir pu en prendre connaissance avant la conclusion du contrat et en conserver une copie sur un support durable.

Mention recommandée sur les devis : « La validation du présent devis vaut acceptation des Conditions Générales de Vente AD-Data & Conformity, version [X.X] du [date]. Le Client reconnaît avoir pu en prendre connaissance avant son acceptation. Consulter les CGV : https://ad-data-conformity.fr/documents/CGV_ADDC.pdf »

Fin du document - Version 1.1 - 9 octobre 2026